



## Règlement Rando Gourmande

**L'inscription à la Rando Gourmande entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement établi par l'Aviron Sainte-Livrade (ASL).**

Nous vous demandons de le lire attentivement et de le respecter scrupuleusement pour que la randonnée soit un plaisir pour tous tout au long du week-end. Lorsque l'inscription est déléguée à une autre personne, cette dernière doit transmettre le présent règlement au participant sans que l'ASL ne puisse être tenu responsable d'un quelconque manquement.

### ÉTHIQUE DE LA RANDO GOURMANDE

L'objectif de la manifestation est de promouvoir l'aviron mais aussi les richesses patrimoniales naturelles et culturelles du territoire, Sainte-Livrade-sur-Lot, le Lot évidemment, mais aussi toute sa vallée. La randonnée évolue dans des paysages magnifiques pour lesquels l'ASL a obtenu des autorisations des différentes administrations. Nous avons conçu un événement écoresponsable. Nous souhaitons donc que les participants et leurs accompagnants prennent conscience de leur impact sur l'environnement et le limitent au maximum tout au long de leur parcours mais aussi dans la gestion de leurs déplacements.

#### Respect des personnes

Respect de soi et des autres

Respect des bénévoles qui eux aussi participent pour le plaisir  
Respect de la population locale qui accueille la course

Respect de l'organisation et de ses partenaires

Respect des plaisanciers et pêcheurs présents sur le Lot

#### Respect de la nature

Ne jamais rien jeter au sol ou dans l'eau

Respecter la faune et la flore

Ne pas crier afin d'éviter de déranger la faune sauvage

Privilégier, pour soi et pour ses accompagnants, l'utilisation des transports en commun ou du co-voiturage

## Partage et solidarité

Venir prioritairement en aide à toute personne en danger ou en difficulté Soutenir les autres participants

Respecter le parcours et les consignes, garants de votre sécurité

## Exploration de ses limites

Apprendre à se connaître soi-même et être certains que le participant a les capacités physiques et techniques pour participer à une telle randonnée. Le participant assure en particulier à l'ASL savoir nager et être capable de remonter sur son bateau en cas de chute à l'eau.

## ORGANISATEUR

Association AVIRON SAINTE-LIVRADE 8 Avenue de Renac

Lieu-dit Saint-Martin

47110 Sainte-Livrade-sur-Lot

L'association ASL organise la Rando Gourmande avec le concours des communes de Sainte-Livrade-sur-Lot et Casseneuve ainsi que la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois.

## ORGANISATION

Le club Aviron Sainte-Livrade a le plaisir de vous inviter à ramer sur le Lot dans sa large partie aval et amont. Dès le samedi, vous vous dirigez vers le confluent du Lot en Garonne en direction de Castelmoron-sur-Lot. Chaque méandre dévoile paysages et jardins enchanteurs. Après le Temple sur Lot, base d'entraînement de l'équipe de France d'aviron, vous ferez demi-tour devant la jolie Marina de Port- Lalande avant de rejoindre Castelmoron-sur-Lot, village typique de la région.

Le lendemain, vous remonterez le Lot en direction de Villeneuve-sur-Lot, balade au fil d'une nature paisible. Sur sa fin de parcours, le Lot s'étale dans cette plaine qui se caractérise par une mosaïque de polyculture : légumes, céréales, tabac, noisetier... et le célèbre prunier d'Ente.

Une équipe de bénévoles vous accompagne tout au long de ce week-end sportif, festif et convivial.

Nous vous attendons pour partager notre bel environnement et ses richesses locales.

## La Randonnée

### JOUR 0

18H00 Accueil des participants (Forfait 1) et installation à l'hébergement  
20H00 Apéritif, dîner à thème

### JOUR 1 —> 14 km : Sainte-Livrade-sur-Lot - Castelmoron (Aller/Retour)

08H30 Petit déjeuner au club  
09H30 Visite touristique  
12h30 Accueil des participants (Forfait 2) et buffet froid  
15H00 Réunion, consignes de sécurité et départ de la randonnée  
19H30 Apéritif, dîner et soirée animée

### JOUR 2 —> 26 km : Sainte-Livrade-sur-Lot - Bias (Aller/Retour)

07H30 Petit déjeuner au club  
08h30 Accueil des participants (Forfait 3)  
09H00 Réunion, consignes de sécurité et départ de la randonnée  
12H30 Déjeuner au Club

## LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de la randonnée et d'être bien préparé pour cela.

La randonnée est ouverte aux licenciés, de toutes nationalités. Les non-licenciés peuvent souscrire une licence de courte durée auprès de l'ASL et ainsi accéder à l'inscription.

## LE MATERIEL CONSEILLÉ OU OBLIGATOIRE

L'ASL conseille aux participants de se munir du matériel listé ci-après :

- Tenue légère
- Tenue chaude
- Tenue de pluie
- Casquette ou chapeau
- Réserve d'eau de 1 litre minimum
- Crème solaire écoresponsable
- Sac étanche

Le rameur devra obligatoirement :

- être joignable à tout moment avant, pendant et après la randonnée,
- garder son téléphone allumé,
- s'interdire d'activer le mode avion de son téléphone.
- une batterie externe est fortement conseillée.

## LES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires, les lieux de pause, etc..., sans préavis, si les circonstances l'exigent.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de :

- différer le départ de quelques heures au maximum
- modifier les parcours
- annuler la randonnée
- arrêter la randonnée en cours

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, un remboursement des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

## INSCRIPTIONS

### Modalités d'inscription

L'inscription se fait à l'aide du bulletin d'inscription qui peut être transmis par voie postale ou par email. Vous avez également la possibilité de vous inscrire via le site intranet de la FFA. Le paiement de l'inscription pourra être fait par chèque ou par virement bancaire. L'inscription sera définitive uniquement après réception du règlement et acceptation du présent règlement.

La date limite des inscriptions, sous réserve de places disponibles, est fixée au 15 août.

L'ASL a plafonné à 100 le nombre de participants.

Pour toute demande d'annulation d'inscription faite avant le 1er Juillet précédant la date de manifestation, un remboursement intégral des sommes payées sera effectué. Toute demande d'annulation d'inscription faite après le 1er Juillet précédant la date de manifestation ne donnera droit à aucun remboursement, sauf pour raison médicale sur présentation d'un justificatif. Cette demande sera soumise à l'appréciation du Conseil d'Administration de l'ASL et ne pourra pas excéder 50% du montant total de l'inscription.

## **ASSURANCES**

### **Responsabilité civile**

L'ASL a souscrit une assurance responsabilité civile. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

### **Individuelle accident**

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du participant.

## **DROIT A L'IMAGE**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la randonnée, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à la Randonnée Gourmande, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant. Ces informations sont utilisées uniquement à l'intérieur de l'organisation et concernent des données techniques telles que votre e-mail. L'organisation n'utilise en aucun cas vos données à d'autres fins.

Vous pouvez également être retiré des listes de diffusion de l'ASL sur simple demande par mail ou par courrier postal.